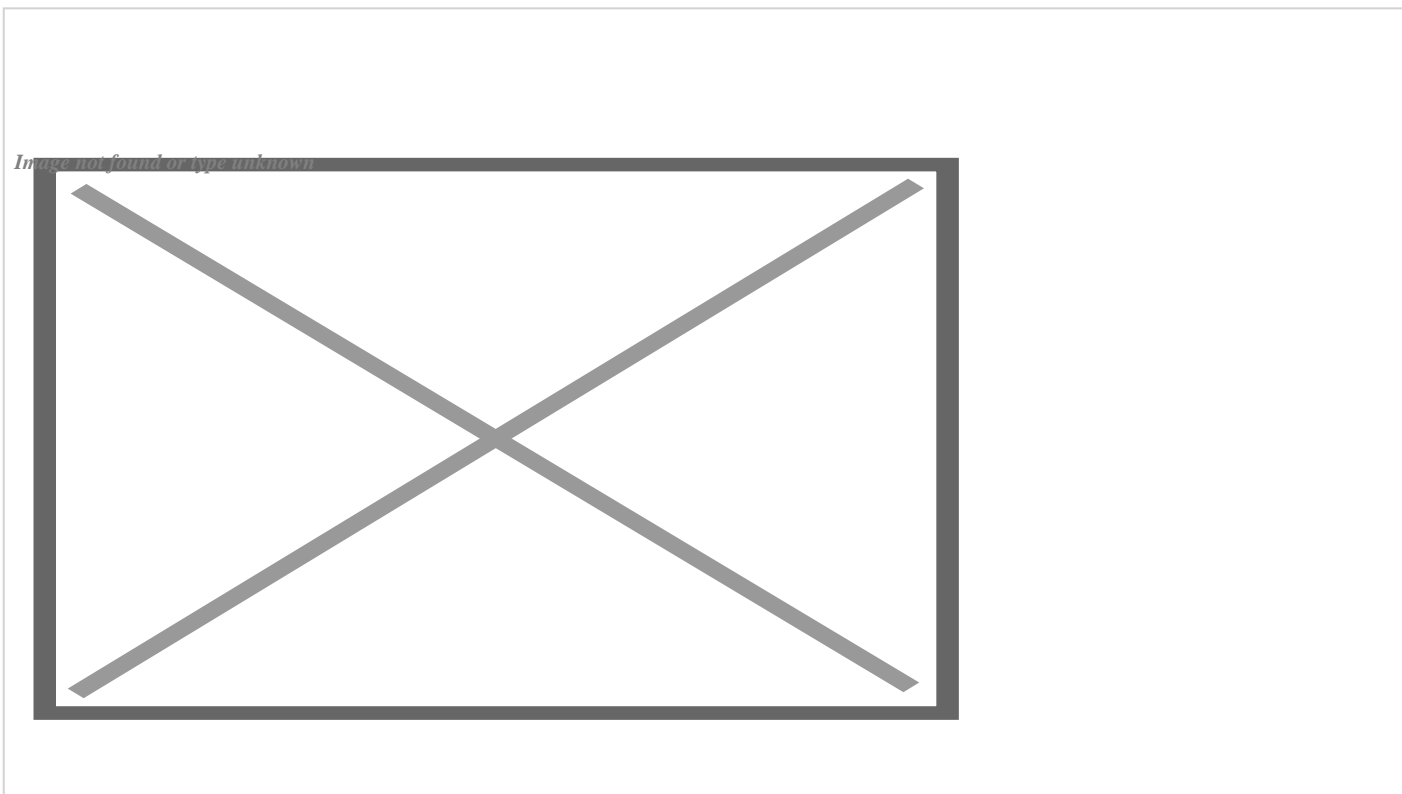


# *Déclaration politique du sommet du G-77 adoptée par toutes les délégations participantes*

---



La Havane, 16 sept (RHC) [La déclaration politique du Sommet du Groupe des 77](#) a été formellement adoptée par toutes les délégations participant à la réunion de haut niveau.

L'événement, qui se termine ce samedi, a été qualifié de succès, en raison du grand nombre d'interventions et de propositions d'actions pratiques de la part des délégations qui ont été enregistrées dans le cadre du débat général.

Plus de 1 300 participants de 116 pays et de 12 organisations et agences du système des Nations unies y ont assisté. Trente-trois pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 46 pays d'Afrique et 34 pays d'Asie et d'Europe étaient représentés.

Trente et un chefs d'État et de gouvernement, 12 vice-présidents et des dizaines de ministres aux portefeuilles multiples et d'autres hauts fonctionnaires y ont participé.

Le troisième sommet du Sud se tiendra à Kampala, en Ouganda, dans la deuxième quinzaine de janvier 2024.

Dans ce contexte, a-t-il dit, la présidence pro tempore du mécanisme sera transférée de Cuba à l'Ouganda.

Voici le texte intégral de la déclaration:

**Déclaration de La Havane sur "Les défis actuels du développement : le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation".**

SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT OU DE GOUVERNEMENT DU GROUPE DES 77 ET DE LA CHINE

« ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT :

RÔLE DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION »

La Havane (Cuba)

15-16 septembre 2023

DÉCLARATION DE LA HAVANE : « ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT : RÔLE DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION »

Nous, chefs d'État ou de gouvernement des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine, réunis à La Havane (Cuba) les 15 et 16 septembre de 2023, à notre Sommet consacré aux « Enjeux du développement : Rôle de la science, de la technologie et de l'innovation », convaincus de la nécessité urgente d'agir unis, réaffirmons notre pleine adhésion à l'esprit, aux principes et aux objectifs de notre Groupe.

Nous réaffirmons de même notre engagement à renforcer l'unité et la solidarité du Groupe afin qu'il puisse atteindre ses objectifs et à consolider son rôle dans l'arène internationale. Nous ratifions notre plein respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Nous regrettons profondément les pertes de vies humaines et les dégâts matériels causés par les récents phénomènes naturels qui ont frappé la Libye et le Maroc. Nous transmettons nos plus sincères condoléances aux peuples et gouvernements respectifs et aux familles et proches des victimes.

Nous constatons avec une vive inquiétude que les graves problèmes que l'ordre économique international cause, parce qu'injuste, aux pays en développement ont atteint leur acmé à notre époque à cause, entre autres, des effets négatifs persistants de la pandémie du Covid-19, bien que l'OMS ait éliminé à cet égard la Déclaration d'Urgence de santé publique de portée internationale (USPPI), des tensions géopolitiques, des mesures coercitives unilatérales, des crises multiples, notamment de nature économique et financière, de la fragilité des perspectives économiques mondiales, la pression accrue sur les denrées alimentaires, de l'énergie, des déplacements de population, de la volatilité des marchés, de l'inflation, du resserrement monétaire, du fardeau croissant de la dette extérieure, de l'élévation de la pauvreté extrême, l'accroissement des inégalités à l'intérieur des pays et entre eux, des effets néfastes des changements climatiques, de la perte de la biodiversité, de la désertification, des tempêtes de sable et de poussière, et de la dégradation environnementale, ainsi que du fossé numérique, sans

qu'apparaisse clairement à ce jour une feuille de route qui permette de faire face à ces problèmes mondiaux.

Nous exprimons aussi notre profonde inquiétude devant les maladies, les décès et les perturbations et dévastations économiques causés par la pandémie du Covid-19, laquelle a aggravé les inégalités patentes à l'intérieur des pays et entre eux et a eu des retombées disproportionnées sur les pays en développement. D'où la nécessité urgente de renforcer la solidarité mondiale et la coopération internationale et d'aider les pays en développement à prévenir les pandémies et d'autres urgences sanitaires, à s'y préparer et à y répondre, en tenant compte des leçons tirées de la pandémie du Covid-19.

Nous insistons sur la nécessité urgente de réformer à fond l'architecture financière internationale et d'aborder la gouvernance financière mondiale selon une approche plus inclusive et plus coordonnée, en insistant davantage sur la coopération entre les pays, en élevant la représentation des pays en développement dans les organes mondiaux de prise de décision et d'élaboration de mesures politiques, ce qui contribuera à renforcer les capacités des pays en développement à accéder à la science, à la technologie et à l'innovation et à les développer.

Nous réitérons notre ferme conviction que tous les États et parties prenantes doivent s'attacher collectivement à la poursuite du développement mondial et à une coopération où tout le monde gagne en vue du développement scientifique et technologique, à partir de larges consultations, de contributions mixtes et de bénéfices mutuels, ce qui serait énormément profitable à tous les pays et à toutes les parties du monde en vue de la mise en place d'une communauté d'avenir partagée au profit de l'humanité.

Nous rejetons l'application des lois et réglementations à effet extraterritorial et de toutes les autres formes de mesures coercitives économiques, dont les sanctions unilatérales, contre les pays en développement, et réitérons la nécessité urgente de les éliminer sans retard. Nous soulignons que ces actions, non contentes de saper les principes de la Charte des Nations Unies et le droit international, constituent de sérieux obstacles au progrès de la science, de la technologie et de l'innovation, et empêchent la pleine réalisation du développement économique et social, notamment dans les pays en développement.

Nous soulignons par ailleurs que les mesures coercitives unilatérales ont des retombées nuisibles et dévastatrices sur l'exercice des droits de l'homme, dont le droit au développement et le droit à l'alimentation, et qu'elles entravent l'accès des pays concernés aux soins de santé, à une aide humanitaire, à des équipements, ainsi qu'à des avoirs de propriété nationale.

Nous rejetons les monopoles technologiques et d'autres pratiques déloyales qui entravent le développement technologique des pays en développement. Les États possédant le monopole et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication, dont l'Internet, ne devraient pas utiliser ces avancées pour contenir et bloquer le développement économique et technologique légitime d'autres États. Nous appelons la communauté internationale à mettre en place un environnement ouvert, juste, inclusif et non discriminatoire en vue du développement scientifique et technologique.

Nous prenons note avec inquiétude qu'arrivés à mi-parcours, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de développement durable sont loin d'avoir été atteints, notamment dans les pays en développement. Nous prenons aussi note du fait que la science, la technologie et l'innovation ont été identifiées comme des leviers de transformation pour accélérer la marche vers la réalisation des Objectifs de développement durable, et que leur déploiement stratégique peut permettre de régler et de minimiser les compromis entre objectifs et cibles, tout en reconnaissant que le transfert de technologie aux pays en développement s'avère capital pour augmenter proportionnellement et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

Nous soulignons le rôle important que jouent la science, la technologie et l'innovation comme piliers, facilitateurs et catalyseurs amenés à contribuer à une croissance soutenue, inclusive et durable, en

accélération la pleine mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, et réaffirmons dans ce contexte que les décisions politiques, quel que soit le niveau où elles s'adoptent, doivent engendrer un environnement international propice au développement de la science, de la technologie et de l'innovation et prendre en considération en première instance les connaissances et les innovations scientifiques disponibles, mais aussi utiliser et promouvoir les capacités et les savoir-faire traditionnels, locaux, d'ascendance africaine et autochtones.

Nous réaffirmons l'actualité de l'Agenda de Tunis de 2005 sur la société de l'information, qui a reconnu les besoins de financement spéciaux et spécifiques du monde en développement, et prôtons une correspondance étroite entre les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en mettant en relief les contributions transversales de la technologie de l'information et des communications aux Objectifs de développement durable, notamment en vue de l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, et en prenant note que l'accès aux technologies de l'information et des communications est devenu un indicateur du développement et une aspiration en soi.

Nous appelons à garantir une correspondance étroite entre les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information et le Programme d'action d'Addis-Abeba, et d'autres résultats des processus intergouvernementaux pertinents, dont le Pacte mondial numérique et le Sommet de l'avenir. Nous sommes convenus de travailler à doter le G-77 d'une position solide et concertée face à la revue du Sommet mondial pour la société de l'information (SMSI+20), au Pacte mondial numérique et au Sommet de l'avenir, afin de contribuer, entre autres objectifs, à la réalisation du développement durable et de combler l'écart numérique entre pays développés et pays en développement.

Nous réitérons que l'Agenda de Tunis et la Déclaration de principes et le Plan d'action de Genève doivent constituer les principes directeurs de la coopération numérique.

Nous reconnaissons que la science, la technologie et l'innovation offrent l'occasion de promouvoir la pleine jouissance de tous les droits humains de toutes les personnes, dont le droit au développement. Aussi appelons-nous à progresser vers l'inclusion numérique, vers l'égalité entre les sexes et vers l'autonomisation des femmes et des filles et à renforcer leur accès et leur pleine participation dans ce domaine, sur un pied d'égalité, y compris par la participation des femmes aux processus scientifiques et technologiques, ainsi que comme moyens de combler le fossé numérique entre les sexes, en relevant les enjeux et les risques découlant de l'usage des technologies et en garantissant que les bénéfices de ces technologies soient disponibles à tous, y compris les femmes et les filles.

Nous sommes convenus de la nécessité d'accroître les investissements en science, technologie et innovation et de lancer des initiatives à tous les niveaux afin de former des ressources humaines en science et technologie. Nous soulignons l'importance de développer des stratégies visant à contrecarrer le vol de ressources humaines spécialisées que forment les pays du Sud. Nous sommes convenus de continuer d'éveiller l'intérêt des jeunes pour les études scientifiques, y compris dans le domaine éducatif.

Nous réaffirmons notre attachement à une coopération scientifique ouverte et équitable, et reconnaissons la contribution importante que la science ouverte apporte à la mise en place de solutions aux problèmes mondiaux. À cet égard, nous prôtons des actions pour encourager l'usage de preuves scientifiques dans les prises de décisions.

Nous reconnaissons les contributions importantes que la connaissance découlant des activités de recherche et d'innovation peut apporter à la conception de meilleures politiques publiques, ainsi que la nécessité de renforcer à cet égard la coopération et les échanges entre les décideurs politiques et les communautés scientifiques et technologiques.

Nous encourageons la promotion de la gouvernance fondée sur la science et l'innovation aux échelons national et local, et l'inclusion de cette perspective dans les stratégies de développement national en tant

qu'éléments intégraux et transversaux. Nous appelons aussi à renforcer les systèmes de science et d'innovation en connectant les gouvernements nationaux, les administrations régionales et locales, les secteurs public et privé, les milieux universitaires, les centres de recherche et la société civile, en tenant compte des législations et des contextes nationaux.

Nous exprimons notre disposition à appuyer l'élargissement de modèles de science ouverte à tous les niveaux, afin de garantir l'accès des citoyens aux résultats de la recherche et à l'information scientifique, de sorte que la science soit à la portée de n'importe quel être humain.

Nous prônons un développement et un usage éthiques et responsables de la science, de la technologie et de l'innovation, et le renforcement et l'élargissement des infrastructures de recherche-développement.

Nous reconnaissons que les droits de propriété intellectuelle doivent contribuer à la promotion de l'innovation technologique, afin qu'ils puissent favoriser, compte tenu des législations nationales, le bien-être social et économique et appelons à appliquer, là où c'est possible, les flexibilités consacrées dans les instruments légaux internationaux pertinents dans le domaine des droits de propriété intellectuelle.

Nous reconnaissons la contribution de la science à la création de technologies et de solutions novatrices en mesure de promouvoir des modèles de production et de consommation durables. À cet égard, nous appelons à fournir les moyens nécessaires aux pays en développement afin qu'ils puissent consolider leurs capacités scientifiques et technologiques. Nous prenons note par ailleurs de la nécessité de mieux faire prendre conscience du développement durable et des modes de vie qui lui sont associés, conformément aux engagements contenus dans le Programme 2030. À cet égard, nous nous efforcerons de promouvoir, selon que de besoin, des liens et des partenariats étroits entre les décideurs politiques, les milieux universitaires, les centres de recherche et le secteur privé.

Nous reconnaissons de même la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation au développement industriel des pays en développement, ainsi qu'en tant que source capitale de la croissance économique, de la diversification économique et de l'ajout de valeur.

Nous appelons à favoriser de nouvelles recherches, à développer et à transférer les technologies nécessaires et à permettre l'accès à celles qui existent déjà, y compris dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, et de l'énergie, en vue de contribuer à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, et d'atteindre la croissance économique soutenue, inclusive et équitable, le bien-être humain et le développement durable.

Nous prenons note du rôle central que doivent jouer les gouvernements, avec la contribution active des parties prenantes du secteur privé, de la société civile, des milieux universitaires et des institutions de recherche, afin de créer et de garantir un environnement porteur à tous les niveaux, y compris des cadres réglementaires et légaux, en accord avec les priorités nationales, afin d'alimenter la science, l'innovation et l'entrepreneuriat, et de divulguer la connaissance et les technologies, notamment en direction des microentreprises, et des petites et moyennes entreprises, ainsi que la diversification industrielle et la valeur ajoutée aux biens.

Nous soulignons l'importance de développer les recherches et les technologies, ainsi que leur transfert, dans le domaine de la santé humaine, compte tenu de l'accroissement de maladies nouvelles et de la réapparition de maladies transmissibles et non transmissibles, dont les facteurs de risque.

Nous appelons la communauté internationale et les organes pertinents des Nations Unies à agir d'urgence pour que les pays en développement bénéficient d'un accès libre, opportun et équitable aux mesures, aux produits et aux technologies sanitaires nécessaires en matière de prévention, de préparation et de riposte à des pandémies en cours ou futures, ce qui inclurait, entre autres, des financements, la consolidation des systèmes de santé, le renforcement des capacités, la garantie durable

de chaînes d'approvisionnements, le transfert de technologie et le savoir-faire relatifs à la fabrication et à la production locales et régionales dans les pays en développement de contre-mesures médicales, dont des médicaments, des vaccins, des moyens thérapeutiques et diagnostiques, des technologies sanitaires et d'autres produits de santé.

Nous reconnaissons le rôle que doivent jouer la science, la technologie et l'innovation pour pouvoir identifier et aborder les problèmes des changements climatiques, dont les effets touchent de manière disproportionnée les pays en développement. À cet égard, nous reconnaissons que toutes les barrières technologiques, telles que recensées par le GIEC, limitent l'adaptation des pays en développement aux changements climatiques et leur mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national (CDN). Nous réitérons la nécessité de répondre efficacement à la menace urgente que posent les changements climatiques, notamment en élevant les financements, le transfert de technologie et le renforcement des capacités en fonction des besoins et des priorités des pays en développement, et en accord avec les principes et l'objectif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Accord de Paris, dont les responsabilités équitables et communes, mais différenciées, et les capacités respectives, et en tenant compte des meilleures connaissances scientifiques disponibles.

Nous reconnaissons que les technologies de l'information et des communications sont un catalyseur et un contributeur essentiels du développement durable. Nous réaffirmons notre vision concernant la construction d'une société de l'information inclusive, axée sur l'être humain et orientée vers le développement. Nous appelons la communauté internationale et les organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies à prendre d'urgence des mesures pour réduire le fossé numérique et les inégalités en matière de production, d'infrastructures et d'accessibilité aux données dans les pays et dans les régions, et entre eux, ainsi qu'entre les pays développés et les pays en développement, en prêtant une attention spéciale aux plus pauvres et aux plus vulnérables. Nous exhortons à créer les conditions nécessaires pour doter les pays en développement d'une connectivité accessible et fiable, en vue, entre autres objectifs, de promouvoir l'accès et l'inclusion numériques, y compris dans les populations des communautés reculées et rurales, ainsi que de garantir un développement, un accès et une utilisation de l'intelligence artificielle éthiques, fiables et plus équitables.

Nous prenons note avec une vive inquiétude des inégalités existant entre les pays développés et les pays en développement quant aux conditions, aux possibilités et aux capacités de production de nouvelles connaissances scientifique et technologiques. Nous appelons la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales à étayer les efforts que consentent les pays du Sud pour développer et fortifier leurs systèmes nationaux de science, technologie et innovation. Nous exhortons les pays développés à mobiliser d'urgence les moyens de mise en œuvre, tels que le transfert de technologie, l'assistance technique, le renforcement des capacités et le financement, et à octroyer des ressources nouvelles, supplémentaires et prévisibles en fonction des besoins des pays en développement, conformément à leurs besoins, à leurs politiques et à leurs priorités nationales.

Nous reconnaissons qu'aucune restriction ne devrait être imposée aux pays en développement en ce qui concerne l'accès aux matériaux, aux équipements et aux technologies associés aux technologies de l'information et de la communication, afin qu'ils puissent garantir leur développement durable.

Nous reconnaissons par ailleurs l'importance d'aider les pays en développement à maîtriser les enjeux et les occasions concernant l'utilisation de l'Internet et du commerce électronique afin qu'ils puissent développer, entre autres, leurs capacités de commerce international.

Nous appuyons l'avancement et la mise en œuvre de politiques d'innovation spécifiques et ciblées en vue de contribuer à la croissance économique durable et à la création de nouvelles occasions d'emplois pour les générations actuelles et futures.

Nous réitérons le rôle crucial que doit jouer l'Aide publique au développement face aux besoins de développement des pays du Sud et insistons sur la nécessité urgente que les pays développés tiennent leurs engagements historiques à cet égard.

Nous soulignons l'importance de renforcer la coopération Nord-Sud, y compris les engagements relatifs à l'Aide publique au développement, afin de répondre aux besoins de développement des pays du Sud. Par ailleurs, nous sommes convenus de continuer de travailler au développement de la science et de la technologie dans les pays en développement grâce au renforcement de la coopération Sud-Sud, laquelle est nécessaire pour optimiser nos potentiels et compléter nos ressources et nos connaissances spécialisées, tout en offrant des voies viables pour maîtriser les enjeux communs aux pays en développement et pour, entre autres, accélérer le progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable. Nous encourageons des discussions sur les possibilités d'établir de nouvelles plateformes favorables à la coopération et aux échanges Sud-Sud sur la science, la technologie et l'innovation.

Nous prôtons par ailleurs la promotion de projets et de programmes de coopération triangulaire visant à améliorer l'accès des pays en développement à des ressources plus nombreuses et meilleures devant leur permettre de concrétiser des initiatives techniques et scientifiques. Nous reconnaissons que la coopération triangulaire doit viser à faciliter, à appuyer et à élargir des initiatives Sud-Sud grâce, entre autres, à un financement, à un renforcement des capacités, à un transfert de technologie et à d'autres formes de soutien, en fonction de la demande des pays en développement, conformément aux principes de la coopération Sud-Sud et sous la conduite des pays du Sud.

Nous reconnaissons la nécessité d'envisager un cadre international de technologie comprenant le Pacte numérique mondial, aligné sur les Objectifs de développement durable, qui devrait offrir aux pays en développement un accès préférentiel aux technologies de pointe pertinentes, leur permettre de développer leurs capacités de production et éliminer les restrictions discriminatoires, et être axé sur la recherche-développement globale concernant les découvertes scientifiques capitales associées aux Objectifs de développement durable.

Nous reconnaissons le rôle qu'ont à jouer les partenariats multipartites pour encourager un investissement stratégique à long terme favorable au développement de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays en développement, y compris un financement novateur.

Nous ratifions notre décision de relancer le travail du Consortium pour la science, la technologie et l'innovation dans le Sud (COSTIS) et invitons instamment les membres du Groupe à tracer et à évaluer des stratégies qui garantissent son fonctionnement réel.

Nous sommes convenus que nos ministres et hauts fonctionnaires responsables de la science, de la technologie et de l'innovation se réunissent périodiquement pour dresser le bilan concernant le rôle qu'elles ont joué dans les programmes de développement adoptés aux Nations Unies et pour renforcer les initiatives Sud-Sud dans ce domaine.

Nous exhortons les commissions régionales, les agences, les fonds et les programmes des Nations Unies, en particulier le PNUD, l'UNESCO, la CNUCED, l'ONUDI, l'UIT et l'Unité spéciale pour la coopération Sud-Sud, à consentir, dans le cadre de leurs mandats respectifs, des efforts supplémentaires pour aider les pays en développement à conforter leurs cadres institutionnels et leurs politiques publiques en matière de science, de technologie et d'innovation.

Nous sommes convenus de demander au président de l'Assemblée générale d'organiser, durant la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale, une réunion de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement, l'accent devant être mis en l'occurrence sur les actions à entreprendre pour répondre aux besoins des pays en développement dans ces domaines.

Nous réaffirmons notre engagement à appliquer, aux échelons national et international, les mesures concrètes contenues dans la présente Déclaration.

Nous sommes convenus de déclarer le 16 septembre comme Journée de la science, de la technologie et de l'innovation du Sud.

Nous savons gré au gouvernement de la République de Cuba, en sa qualité de président du Groupe des 77, de l'organisation et du déroulement de ce Sommet. Nous sommes convaincus que celui-ci sera un jalon de notre action face aux énormes enjeux de notre époque et qu'il nous permettra d'avancer vers la réalisation de nos aspirations légitimes au développement.

(Cubaminrex)

---

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/334210-declaration-politique-du-sommet-du-g-77-adoptee-par-toutes-les-delegations-participantes>



**Radio Habana Cuba**